

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1141

présenté par

M. Serville, Mme Bello, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet,
Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Sansu et
M. Azerot

ARTICLE 9

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 47.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression de la notion de « bassins océaniques ultramarins » de l'alinéa 54 du présent article ainsi que la représentation équitable des Outre-mer au sein du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité entraînent mécaniquement la suppression de la référence faite à ces bassins océaniques à l'alinéa 47. La notion de « membres observateurs » a quant à elle été unanimement rejetée lors des consultations effectuées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie auprès des élus et collectivités d'Outre-mer.